

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 19 juin à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Francis COSNET, Le Maire.

Présents : Francis COSNET, Marie-Christine ANNE, Mickaël BONTEMPS, David BOURGOIN, Karine LEBLÉ, Laurence LECORNUÉ, Michel LOPEZ, LEROUX Jonathan

Absents : Ludovic TESSIER ; Benjamin NOIR

Secrétaire de séance : Laurence LECORNUÉ

Le quorum est atteint, Monsieur Francis COSNET ouvre la séance du Conseil Municipal 20 h 35.

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DE LA PART DE L'OGEC DE LOUÉ

Des demandes de subvention sont parvenues en mairie pour des élèves partis en voyage pédagogique:

- 1 élève parti en Allemagne du 28/03 au 04/04/2025
- 2 élèves partis à Paris du 13/05 au 15/05/2025

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder par 8 voix POUR une participation de 15 € pour l'enfant WALIHA Marcello et 15 € pour l'enfant MERCIER Ronan. L'aide financière apportée par la commune pour des voyages est valable 1 fois/an/enfant, un enfant ne peut prétendre à plusieurs demandes de subvention s'il en a déjà bénéficié au cours de l'année.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE L'ASSOCIATION LES HIRONDELLES

L'Association sportive Les Hirondelles du Collège Belle Vue a fait une demande de subvention pour un enfant de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention à l'association Les Hirondelles en raison de sa demande tardive. Il est rappelé que les demandes de subvention des associations doivent arriver en mairie avant le 31 décembre pour être étudiées avant le vote du budget N+1.

DROIT DE PRÉEMPTION PARCELLE B 980

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité les propositions de GROUPAMA sans les options pour les contrats suivants au 01/01 2026:

- Contrat VILLASSUR à 3 397.92 € TTC
- Tracteurs à 699.53 € TTC
- Auto-mission collaborateur à 406.00 € TTC.

Et décide de dénoncer les contrats passés avec la SMACL depuis le 01/01/2025 par l'envoi d'un RAR avant le 30/06/2025 respectant ainsi le préavis des 6 mois de la date d'échéance.

FOURRIÈRE ANIMALE

Depuis le dernier conseil, ayant atteint sa capacité d'accueil, CANIROUTE ne prend plus de nouvelles communes.

Le Conseil Municipal constate que les animaux errants ne peuvent plus être pris en charge par aucune fourrière sur le secteur.

PLUi

Présentation du PLUi.

La commune reporte sa prise de décision au sujet du PLUi, elle a 3 mois pour se positionner.

Après vérification des différents documents, des corrections sont à apporter au niveau des dénominations de certains lieux-dits ; absence de changement de destination au niveau du Bois Joli et de la Cheveltrie.

QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Installation d'une grille par HRC rue des Tavernes le 20/06/2025
- ↳ Pb stationnement prolongé de voitures sur le parking de la salle des fêtes
- ↳ Intervention de l'entreprise RENARD sur le calvaire pour faciliter la mise en place de la ligne Aléop
- ↳ RDV avec la police de l'eau le 03/07/2025 à 14h en mairie pour le bief
- ↳ Prochain conseil jeudi 24 juillet à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Francis COSNET clôt la séance du Conseil Municipal à 22h25.